

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 18 novembre 2024

Délibération n° 2024_136
DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugenie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands projets urbains, Habitat, Développement économique et Emploi, rappelle à l'Assemblée que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Technowest vise quatre objectifs principaux :

- Faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail résidentes des villes de Blanquefort, Saint-Médard-en-Jalles, Eysines, Ludon Médoc, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre et Saint Jean d'Illac,
- Assurer l'accompagnement individualisé d'environ 500 personnes par an,
- Construire avec chacun un parcours d'insertion professionnelle adapté au marché de l'emploi,
- Assurer le rapprochement des participants du PLIE et des acteurs économiques du territoire dans le respect des critères de non-discrimination.

La ville de Mérignac a qualifié l'association ADSI Technowest de Service d'intérêt Général sur son territoire de compétence au sens de la communication de la Commission Européenne par délibération du 19 décembre 2008. C'est à ce titre qu'elle soutient l'ADSI Technowest et s'engage dans la mise en œuvre du PLIE en :

- Dédiant 1,5 ETP dans l'accompagnement renforcé des mérignacais bénéficiaires. Pour cela, la Ville répond à l'appel à projet de l'Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens (AGAPE) en faisant une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen,
- S'inscrivant dans un partenariat avec l'ADSI relatif à l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE dans une mise en situation de travail au sein des effectifs de la ville de Mérignac,
- Soutenant financièrement l'ADSI Technowest par une subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le coût total des dépenses prévisionnelles s'élève à 92 584,80 € conformément au budget prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Ressources	
Dépenses directes de personnel (salaires +charges patronales des référentes de parcours PLIE)	66 132,00 €	FSE	55 550,88 €
Coûts restants, forfait de 40 % = dépenses directes et indirectes supportées par la Ville de Mérignac (Dépenses du personnel administratif, comptable, fournitures administratives, déplacements éventuels, coût copieur, énergie, coût téléphonie etc..)	26 452,80 €	Autofinancement	37 033,92 €
Total des dépenses	92 584,80 €	Total des ressources	92 584,80 €

A Mérignac, au cours de l'année 2023, 154 participants ont été accompagnés dont 16 résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). 58 sorties ont été réalisées dont 31 en sorties dites « positives » (CDD, CDI, création d'entreprises, entrée en formation qualifiantes). En 2023, le retour à l'emploi durable représente 58,5% des bénéficiaires du PLIE.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 5 novembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les préoccupations portées par la Ville en matière d'accompagnement, d'orientation et de sensibilisation des demandeurs d'emplois méridionaux,

CONSIDERANT l'appel à projets de l'AGAPE – 2025 – « Accompagnement à l'emploi dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne »,

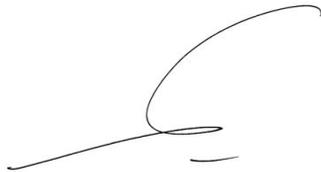
DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 55 550,88 € sur la base d'un coût total de 92 584,80 € de dépenses prévisionnelles éligibles pour une action « d'accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Méridion, le 18 novembre 2024



Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Méridion

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.